

OUTIL 3.6 :

Intégration des préoccupations relatives au genre dans les évaluations d'impact social

- » **OBJECTIF** : Comprendre les impacts sur le genre dans les collectivités touchées par les projets
- » **UNITÉ CIBLE** : Engagement communautaire et/ou expert indépendant du genre

À propos de l'évaluation de l'impact social

Certes, une évaluation communautaire de référence sensible au genre aide les entreprises à comprendre la communauté locale et son fonctionnement quant aux rôles de chaque sexe et aux relations entre ceux-ci, mais une évaluation de l'impact social sensible au genre est essentielle pour déterminer les impacts que le projet d'infrastructure pourrait avoir sur la communauté, sur les rôles de chaque sexe et les relations entre ceux-ci, ainsi que sur les institutions d'influence. Ces évaluations sont de plus en plus souvent des initiatives autonomes, et font souvent partie du processus d'évaluation de l'impact environnemental exigé par les pouvoirs publics et les investisseurs pour approuver le projet. La Norme de performance 1 de la Société financière internationale établit l'importance d'une évaluation intégrée pour déterminer les impacts, les risques et les opportunités d'ordre environnemental et social des projets.

Un aspect clé de l'évaluation de l'impact social est son utilité pour comprendre ce que les membres de la communauté eux-mêmes croient être les impacts positifs et négatifs potentiels du projet. Pour obtenir ces informations et éviter une approche verticale dirigée par l'entreprise, envisagez de mener une évaluation d'impact basée sur la communauté. Une tierce partie, comme une ONG ou un cabinet d'études, peut aussi l'effectuer²². Gardez à l'esprit qu'intégrer les potentiels impacts positifs dans l'évaluation permettra d'identifier les ressources et processus requis pour les réaliser. Cette démarche aidera également à garantir que les femmes seront en mesure de tirer pleinement profit des opportunités offertes.

Dans cette boîte à outils, l'évaluation de référence et celle de l'impact social sont traitées différemment afin de faciliter l'intégration du genre dans les processus existants. Il est toutefois possible de les combiner, en particulier pour les entreprises élaborant leurs programmes d'engagement communautaire ou modifiant leurs méthodes, et qui veulent éviter de multiplier les évaluations. Une autre option consiste à réaliser une évaluation de l'impact différencié par sexe intégrant les deux possibilités. Consultez la section Ressources additionnelles de cette boîte à outils pour obtenir davantage d'informations sur l'évaluation de l'impact différencié selon le genre.

²² Pour de plus amples informations, consulter le guide d'Oxfam America intitulé « [Community Voice in Human Rights Impact Assessments](#) » et la section Ressources additionnelles de cette boîte à outils.

ENCADRÉ 3A | Impacts négatifs fréquents des projets d'infrastructure sur les questions de genre

- Changement dans les dynamiques communautaires, avec davantage d'emplois et d'industries connexes ;
- Perturbation des schémas de mobilité et d'accès ;
- Augmentation des problèmes sociaux et sanitaires dans la communauté hôte à cause de l'afflux d'une main-d'œuvre temporaire masculine ;
- Augmentation des risques sécuritaires en raison du changement des dynamiques sociales ;
- Perturbation des réseaux sociaux et des filets de sécurité sociale ;
- Augmentation des pressions sociales associées à une disponibilité accrue d'argent en espèces, à un afflux de personnes, et à un changement des dynamiques sociales, notamment à cause de l'alcoolisme, de la prostitution et des risques accrus d'infections sexuellement transmissibles ;
- Augmentation des problèmes sociaux liés à l'accès aux terres et à la délivrance de titres fonciers dans les communautés d'origine ;
- Effets négatifs disproportionnés de la dégradation de l'environnement (par exemple, des ressources terrestres, atmosphériques ou hydriques) ou de la vulnérabilité au climat ;
- Répartition inéquitable des redevances ;
- Inégalité des chances en matière d'emploi ;
- Réorganisation des charges familiales et/ou des responsabilités pour la subsistance, les femmes devant s'y consacrer encore plus lorsque les hommes obtiennent un emploi rémunéré dans le cadre du projet ou dans des filières connexes ;
- Perte de moyens de subsistance ;
- Inflation liée à l'accroissement de l'activité économique dans la région en raison du projet.

Différencier les impacts du projet

Les évaluations d'impact social sensibles au genre examinent les manières dont les rôles des hommes et des femmes — déterminés à travers l'évaluation de référence — influencent la façon dont ils subissent les impacts du projet, ainsi que leur résilience à ces impacts. Cet examen peut viser :

- Les impacts socioéconomiques directs et indirects induits par la conception, l'exploitation et la clôture du projet ;
- Les façons dont les hommes et les femmes sont différemment affectés par les impacts ci-dessus, en tenant aussi compte de certaines vulnérabilités supplémentaires ;
- Les façons dont les différences d'accès aux ressources et leur contrôle par les hommes et par les femmes — notamment les ressources naturelles, l'argent en espèces et les profits du projet — affectent la résilience et la capacité à s'adapter aux changements énoncés ci-dessus ;

- La répartition des rapports de force, de l'influence et du pouvoir de décision au sein des ménages, et dans la communauté : comment ces rapports de force déterminent-ils les impacts sur les hommes et sur les femmes, notamment ceux issus des groupes vulnérables ?
- L'influence des rôles de chaque sexe sur la subsistance, les moyens d'existence et la mobilité, à la lumière des impacts du projet ;
- Les façons dont les différences d'accès à l'éducation et à l'emploi influencent la capacité des hommes et des femmes à s'adapter aux changements susmentionnés ;
- Les façons dont les hommes et les femmes sont différemment affectés par les changements sanitaires et sécuritaires découlant du projet.

Identifier les moyens d'atténuer les risques et d'accroître les avantages

Une évaluation de l'impact social sensible au genre constitue un outil utile pour découvrir des façons d'atténuer les risques posés par des projets ou d'accroître les avantages que la communauté peut tirer de ceux-ci. Toutefois, elle doit prendre en compte les différences entre les sexes grâce aux techniques suivantes :

- Déterminer les impacts négatifs disproportionnés subis par les femmes, et s'y attaquer ;
- Renforcer les impacts positifs pour les femmes ;
- Éviter de perpétuer ou d'exacerber les inégalités existantes entre les sexes ;
- Trouver des opportunités pour améliorer les relations entre hommes et femmes et l'égalité des sexes ;
- Associer les femmes à la conception et à la mise en œuvre des processus de consultation et de négociation ;
- Améliorer le partage des avantages entre les hommes et les femmes de la communauté ;
- Distribuer, de façon égale, les avantages entre membres féminins et masculins de la communauté en incluant les groupes vulnérables.

Utiliser les résultats de l'évaluation d'impact social sensible au genre pour éclairer la conception des phases subséquentes du projet, des consultations et des programmes communautaires. Cette démarche permettra de garantir que des approches communautaires sensibles au genre sont intégrées dans toutes les étapes du projet.

Collecte de données équitable entre les genres

Une collecte de données équitables entre les sexes est absolument essentielle pour une évaluation qui rend judicieusement compte des différences entre les sexes dans les impacts sociaux dus à projet d'infrastructure. Hors, les méthodes standard de collecte de données peuvent, par inadvertance, ne pas prendre en compte la voix des femmes. À titre d'exemple, des facteurs culturels peuvent les empêcher de s'exprimer devant des hommes, ou leurs responsabilités au sein du foyer ou envers les enfants peuvent les rendre indisponibles pour participer aux consultations. Consultez l'**OUTIL 3.5** pour en savoir plus sur l'inclusion des voix des femmes dans le processus de collecte des données.

TABLEAU 3H | Questions à inclure dans une évaluation d'impact social sensible au genre

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Quels sont, pour les hommes et pour les femmes, les impacts positifs actuels ou prévus (économiques, sociaux et environnementaux) des différentes étapes du projet, notamment sur leurs activités, leur accès aux ressources et le contrôle de celles-ci ?

Quels sont, pour les hommes et pour les femmes, les impacts négatifs actuels ou prévus (économiques, sociaux et environnementaux) des différentes étapes du projet, notamment sur leurs activités, leur accès aux ressources et le contrôle de celles-ci ?

Le projet offre-t-il des possibilités de promouvoir l'égalité des sexes à travers des institutions locales spécifiques ? Quelles sont ces institutions ?

La cohésion sociale sera-t-elle réduite ou mise à mal ?

Note : Si certains changements peuvent être considérés comme positifs, comme la réduction du temps dont les femmes ont besoin pour aller chercher de l'eau, il est important de ne pas faire de suppositions avant d'avoir consulté les femmes et les hommes d'une communauté. Par exemple, dans certaines communautés, les femmes ne veulent pas réduire le temps qu'elles consacrent à la corvée d'eau, car c'est un moment important pour converser avec d'autres femmes.

Des pratiques de l'héritage culturel seront-elles fragilisées ou des sites d'importance culturelle ou des sites sacrés seront-ils endommagés ?

INTÉRÊTS ET PERCEPTIONS

Quelles sont les différences dans les perceptions des hommes et des femmes vis-à-vis du projet, et quels en seront les impacts ?

Les hommes et les femmes ont-ils des espoirs et des inquiétudes différents à propos du projet ?

CHANGEMENT DES DYNAMIQUES DU MÉNAGE

Le projet crée-t-il des opportunités d'amélioration de l'égalité des sexes dans les ménages ?

Quelles sont les conséquences potentielles du changement dans l'accès aux ressources au sein et hors du ménage pour les hommes et les femmes ? À titre d'exemple, comment les changements extérieurs — emploi, moyens de subsistance, disponibilité accrue d'argent en espèces — modifient-ils le fonctionnement des ménages ?

Le projet menacera-t-il les moyens de subsistance existants, ou bien les règles et coutumes relatives à la propriété foncière, et comment cela pourrait-il affecter différemment les hommes et les femmes ?

L'un des changements énoncés ci-dessus pourrait-il mener à une hausse de la violence familiale ou sexiste ?

Quelles mesures peuvent être prises pour prévenir ou minimiser les risques potentiels de violence familiale ou sexiste ?

INSTITUTIONS D'INFLUENCE

Quelles institutions d'influence ou autres parties prenantes, telles que des organisations de la société civile ou des groupes communautaires — notamment ceux travaillant avec les femmes — ou les syndicats, en particulier ceux entièrement masculins, pourraient soutenir ou au contraire entraver vos initiatives en matière d'égalité des sexes ?

Comment l'entreprise peut-elle collaborer avec elles en vue de les associer aux initiatives en matière d'égalité des sexes, ou veiller à ce que ses initiatives ne soient pas entravées ?

Comment le projet peut-il faire fonctionner ou renforcer les structures et processus sociaux existants pour faire avancer les initiatives en matière d'égalité des sexes ?

SOUS-GROUPES SOCIAUX ET POPULATIONS VULNÉRABLES

Des sous-groupes sociaux ou des populations vulnérables (classes sociales inférieures, niveaux de pauvreté élevés, groupes ethniques minoritaires, personnes handicapées, ou tout autre ayant une faible représentation et capacité d'action) sont-ils confrontés à des problèmes supplémentaires liés au genre, ou bien démontrent-ils une sensibilité particulière à des questions communautaires liées au genre ?

SÉCURITÉ ET SANTÉ

Le projet augmentera-t-il le risque de violences (domestiques, sexistes ou autre), d'infections sexuellement transmissibles ou d'autres menaces pour la sécurité personnelle ou la santé ?

Quelles mesures peuvent être prises pour éviter ou minimiser ces risques ?

La communauté compte-t-elle des blessés, des malades ou des handicapés dont un proche féminin prend habituellement soin ?

La santé et le bien-être de ces individus seront-ils affectés par les changements dans les dynamiques de pouvoir ou une égalité des sexes accrue ?

PARTICIPATION ET PARTAGE DES AVANTAGES

Les hommes et les femmes s'auront-ils tous des opportunités de participer au projet à travers des emplois, l'essor de fournisseurs locaux, des initiatives communautaires, ou au partage des avantages qui en découlent ?

Comment l'entreprise peut-elle s'assurer que les femmes expriment autant que les hommes leurs opinions durant les consultations communautaires ?

Comment l'entreprise peut-elle assurer la communication et entretenir des liens avec les *leaders* féminins et masculins de la communauté ?

Quelle est la probabilité que les ressources soient accaparées par les élites (profits allant aux membres de la communauté mieux lotis ou au statut socioéconomique plus élevé) ?

Comment les préoccupations et la participation de l'ensemble des membres de la société peuvent-elles être prises en compte ?

Comment le projet peut-il être conçu pour fournir des opportunités de *leadership* et de développement professionnel à la fois à des hommes et à des femmes (par exemple, à travers des postes d'encadrement ou de gestion du projet au sein de l'entreprise, de la communauté ou de l'administration) ?

Les hommes et les femmes seront-ils confrontés à différents obstacles ou subiront-ils des coûts disproportionnés pour participer au projet ?

CONSEIL : Cela peut impliquer de sacrifier un emploi rémunéré ou de subir des pressions accrues sur le temps et le travail en raison d'engagements antérieurs liés à des activités de subsistance, à des charges familiales ou à l'obligation de s'occuper des enfants.